



LISTE DU MATERIEL À FOURNIR PAR LES PARENTS

✿ Dans le sac et tous les jours

- ✿ Le **CARNET DE SANTE** de l'enfant
- ✿ Des **VÊTEMENTS DE RECHANGE**, marqués au nom de l'enfant, adaptés à la saison
- ✿ Des **CHAUSSONS**, marqués au nom de l'enfant, qui peuvent être laissés sur place
- ✿ Le « **DOUDOU** » et la **TÉTINE** (si besoin) de l'enfant

✿ Le lait maternisé, *quantité suffisante pour 1 mois (à renouveler)*

✿ Une **BROSSE À DENTS** et un **DENTIFRICE** dès 12 mois, marqués au nom de l'enfant, *à renouveler lors des besoins*

✿ 1 boîte de mouchoirs

✿ *En cas d'allergie*, les produits de soins spécifiques de l'enfant

Le reste des fournitures est fourni par la micro-crèche.

Le repas et goûter sont fournis par la micro-crèche, livrés par la société API Restauration, mais restent à la charge financière des parents.

L'ensemble des affaires personnelles sera placé dans un sac marqué au nom de l'enfant ainsi que les vêtements de sortie (blousons, vestes, manteaux, écharpes, gants...)

« **Bon pour Accord** »

Date et signature des parents